

République Française
Département EURE ET LOIR
Commune de Villemeux sur Eure

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	19	19

La convocation et l'ordre du jour ont été transmises aux membres du conseil et affichés à la porte de la Mairie le .

Vote
A la majorité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 7

L'an 2026, le 19 Juin à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Villemeux sur Eure s'est réuni à la Salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ANEST Louis, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mmes : BERNARD Dominique, BUISSON Christelle, ESPOSITO Alexandra, JODEAU Huguette, LOCATELLI-DESILES Lisa, MERAY Rachel, RAULT-DIOGO Virginia, VANDAMME Margaux, VORMESE Léa, MM : ANEST Louis, BERTON Quentin, BONDUAU Franck, CHALVIGNAC Mathieu, DE ABREU Joaquim, GUERIN Sébastien, HASSANPOUR Mehdi, JUGURTHA-BAZAUD Jacques, TREMBLIN Olivier, VIERA Serge

Absents excusés :

Absents :

A été nommé(e) secrétaire : Mme JODEAU Huguette

D-2026-035 – Tarifs périscolaires, extrascolaires et restauration scolaire à compter du 1er septembre 2026

Vu le code des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de se prononcer sur les tarifs des accueils de loisirs « GALIPETTE » et « LE SALM », ainsi que sur les tarifs cantine qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2026 ;

Considérant l'avis favorable des commissions « Finances-commerce » et Ecole-enfance-jeunesse » en date du 15 juin 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 12 voix POUR et 7 ABSTENTION :

Article unique : DÉCIDE d'appliquer les tarifs pour les accueils de loisirs « GALIPETTE » et « LE SLAM » ainsi que les tarifs de **cantine**, comme indiqué ci-après:

GALIPETTE				
Tranche/revenu mensuel du foyer	Garderie matin	Garderie soir	Mercredi journée	Tarif vacances la semaine (hors repas et séjour accessoire)
Tranche 1 - de 0 à 915 €	0.96 €	1.61 €	6.44 €	33.26 €
Tranche 2 - de 916 € à 1 220 €	1.21 €	2.01 €	8.06 €	41.43 €
Tranche 3 - de 1 221 € à 1 525 €	1.45 €	2.42 €	9.67 €	49.70 €
Tranche 4 - de 1 526 € à 1 830 €	1.70 €	2.82 €	11.28 €	58.00 €
Tranche 5 - de 1 831 € à 2 135 €	1.93 €	3.22 €	12.89 €	66.28 €
Tranche 6 - de 2 136 € à 2 440 €	2.17 €	3.63 €	14.50 €	74.57 €
Tranche 7 - de 2 441 € à 2 745 €	2.42 €	4.03 €	16.11 €	82.85 €
Tranche 8 - 2 746 € et plus	2.66 €	4.43 €	17.72 €	91.13 €

Réduction de 10% pour 2 enfants / Réduction de 20% pour 3 enfants

Majoration de 20% pour les hors commune

SLAM		
Tranche/revenu mensuel du foyer	Tarif vacances la semaine (hors repas et séjour accessoire)	Supplément Activité Accessoire
Tranche 1 - de 0 à 915 €	17.20 €	10.00 €
Tranche 2 - de 916 € à 1 220 €	20.47 €	
Tranche 3 - de 1 221 € à 1 525 €	24.56 €	
Tranche 4 - de 1 526 € à 1 830 €	28.66 €	
Tranche 5 - de 1 831 € à 2 135 €	32.75 €	
Tranche 6 - de 2 136 € à 2 440 €	36.84 €	
Tranche 7 - de 2 441 € à 2 745 €	40.94 €	
Tranche 8 - 2 746 € et plus	45.03 €	

Réduction de 10% pour 2 enfants / Réduction de 20% pour 3 enfants

Majoration de 20% pour les hors commune

CANTINE	
Repas	5.14 €
Repas à partir de 3 enfants	4.62 €
Repas non réservé	6.42 €
Repas adulte	8.67 €
Présence sans prise de repas	2.76 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Maire
Louis ANEST



Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :